

**PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MARS 2023 A 18H30**

Le Conseil Municipal de la Commune de Montbard, dûment convoqué le 10 mars 2023, par le Maire, Laurence PORTE, s'est réuni le 16 mars 2023 à l'Espace Paul Eluard à MONTBARD.

Présidente de séance : Laurence PORTE – Maire de MONTBARD

Membres de l'assemblée délibérante présents : Laurence PORTE, Aurélio RIBEIRO, Abdaka SIRAT, Maryse NADALIN, Martial VINCENT, Marc GALZENATI, Sandra VAUTRAIN, Bernard NICOLAS, Brigitte FOGLIA, Dominique ALAINÉ, Béatrice QUILLOUX, Francisca BARREIRA, Fabien DEBENATH, Mireille POIRROTTE, Thierry MOUGEOT, Béatrice PARISOT, Joël GRAPIN, Daniel DESCHAMPS, Sylvie GOYARD, Ahmed KELATI, Bruno DIANO

Membres de l'assemblée délibérante excusés ayant donné pouvoir : Danielle MATHIOT à Laurence PORTE, Valérie MONTAGNE à Béatrice QUILLOUX, Jordan LE CARO à Martial VINCENT, Aurore LAPLANCHE à Bernard NICOLAS, Gérard ROBERT à Aurélio RIBEIRO, Céline AUBLIN à Maryse NADALIN, Magalie RAEVENS à Marc GALZENATI.

Membre de l'assemblée délibérante absent : Maryline DECOURSIERE-PERROT

Secrétaire de séance : Maryse NADALIN

Le quorum est atteint.

L'ordre du jour s'établit comme suit :

- Nomination du secrétaire de séance
- Adoption du Procès-verbal de la séance du 14 février 2023
- Débat d'Orientations Budgétaires 2023
- Communication des décisions du Maire prises dans le cadre des compétences déléguées

Informations diverses de Madame le Maire

Madame le Maire souligne qu'un point unique fera l'objet de ce Conseil municipal : le Débat d'Orientations Budgétaires 2023. Le vote du budget aura lieu quant à lui le 30 mars prochain.

Politique sociale

Maryse NADALIN, Adjointe en charge des Solidarités Actives et de la Citoyenneté explique que le Contrat Enfance Jeunesse existant entre la Ville, la Communauté de Communes du Montbardois (CCM) et la Caisse d'Allocations Familiales arrive à son terme et doit dorénavant s'orienter vers une Convention Territoriale Globale (CTG) pour une durée de 5 ans. Cette CTG a pour ambition de réaliser une photographie des besoins sociaux du territoire de façon globale et transverse afin d'établir en réponse, des priorités et objectifs. D'un point de vue financier, cette CTG permettra le maintien des aides pécuniaires de la CAF.

La réalisation de cette CTG est en cours et est pilotée par un comité. La CCM bénéficie de l'aide d'un cabinet pour l'élaboration de son projet social de territoire basé sur l'identification des atouts/faiblesses dans divers domaines : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, logement, isolement social.

Afin d'enrichir ce diagnostic de territoire, des ateliers ouverts à tous (habitants, élus, acteurs associatifs,...) auront lieu le 6 avril 2023 de 9h à 17h à la CCM et au Centre Social Romain Rolland.

- Attractivité sociale du territoire et animation de la vie sociale
- Petite enfance, enfance et soutien à la parentalité
- Place des seniors sur le territoire
- Jeunesse, mobilité, appartenance au territoire et chemin vers l'autonomie

Chantiers municipaux en cours

Les chantiers en cours suivent leurs plannings respectifs. Dernier chantier en date : le ravalement de façade du Centre Social Romain Rolland.

Cinéma

Madame le Maire salue le projet mené par l'association Ciné Cité et la qualité du rendu : une nouvelle enseigne pour le cinéma LE PHENIX. Cette dernière a été conçue par le designer montbardois Franck DUJOUX dans

un esprit « rétro chic ». Elle finalise la valorisation de cet équipement municipal ayant fait l'objet de travaux de ravalement de façade – en 2018 - et de rénovation complète/mise en accessibilité en 2019.

Information préalable

Madame le Maire informe l'assemblée, au préalable d'une communication officielle, de l'accueil de deux concerts gratuits les 6 et 7 juillet prochains, dans le cadre du festival « Un été en France ». Ce festival, sponsorisé par la Société Générale, parcourt 10 villes en France chaque année. En 2023, Montbard fait partie des villes choisies et c'est au Parc Buffon ou à l'Espace Paul Eluard - suivant les conditions météorologiques – que les 2 concerts seront accueillis.

L'objectif de cet événement est de contribuer à la diffusion d'une culture vivante et ouverte à tous au cœur des territoires. La tête d'affiche est - Gautier CAPUÇON - violoncelliste, invitant des jeunes talents à se produire à ses côtés. En ce sens, ce sera également l'occasion exceptionnelle pour les écoliers de « l'Orchestre à l'école » de l'établissement Joliot-Curie de se produire sur scène aux côtés du virtuose. Est également prévue une intervention du quatuor à cordes des musiciens issus de la sélection des jeunes talents au sein de l'EHPAD du Val de Brenne. Madame le Maire ajoute également que l'association locale « Patrimoine en musique » est associée au projet.

Madame le Maire tient à ce que cette information reste confidentielle jusqu'à sa communication officielle d'ici les jours prochains.

DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES – 16 MARS 2023

Délibération n°2023.24 : Nomination du secrétaire de séance

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil nomme Madame Maryse NADALIN pour remplir les fonctions de secrétaire

Délibération n°2023.25 : Adoption du procès-verbal de la séance du 14 février 2023

Le projet de procès-verbal de la réunion du 14 février 2023 a été adressé à chaque conseiller municipal. Il est soumis à l'approbation du conseil.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 14 février 2023.

Délibération n°2023.26 : Débat d'Orientations Budgétaires 2023

Rapporteurs :

Laurence PORTE, Maire

Aurélio RIBEIRO, 1^{er} Adjoint, en charge des finances, des ressources humaines et de la coordination des actions

Les rapporteurs exposent :

Le rapport du Débat d'Orientations Budgétaires est disponible dans son intégralité sur le site internet de la Ville de Montbard : www.montbard.fr/images/conseil_municipal/presentation-synthetique-budget-2023-montbard.pdf

Madame le Maire introduit le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) en rappelant qu'il constitue une obligation pour les communes de plus de 3 500 habitants. Le DOB participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.

Un rapport d'orientations budgétaires a été adressé à chaque conseiller. Ce dernier permet d'appréhender le débat sur les perspectives financières, dans le contexte économique et budgétaire actuel.

Madame le Maire remercie vivement Tatiana PUSCASU, Directrice Générale des Services, pour l'élaboration et la qualité de ce document. En effet, ce rapport permet à chacun d'avoir un même niveau d'informations en amont des échanges que Madame de Maire souhaite enrichir.

Avant d'entamer ce débat, Madame le Maire souhaite rappeler que les orientations budgétaires 2023 représentent une séquence annuelle s'inscrivant dans un programme pluriannuel.

Contexte général économique et budgétaire

Cette année, bien des maires et présidents d'exécutifs (EPCI, Département, Région) filent la métaphore météorologique. Madame le Maire reprend les propos de Marie-Guite DUFAY, Présidente de la Région Bourgogne-Franche-Comté, « Je suis dans un tel brouillard face à des dépenses qui explosent sans que les recettes ne suivent ». En effet, le contexte est brumeux, la visibilité est mince. Toutefois, à Montbard, l'équipe municipale apprécie la notion de pilotage avec pour objectif d'assurer une trajectoire garantissant une qualité du service public de proximité, une fiscalité maîtrisée et une capacité à investir. En pratique, cela se traduit par une adaptation constante du « plan de vol » pour stabiliser, accélérer ou lever le pied sans à-coups, en fonction des contraintes identifiées.

Le contexte général économique et budgétaire est fortement inflationniste et impacté par la flambée des coûts de l'énergie. Conséquence directe : les communes sont confrontées à une accélération de leurs dépenses de fonctionnement, qui amenuisent d'autant leurs marges de manœuvre budgétaires, alors que les besoins ne faiblissent pas.

Comme la plupart des communes à l'échelle locale, la Ville de Montbard fait face à de multiples constats :

➤ **Inflation importante des coûts de l'énergie** (gaz, électricité et carburants), des matériaux, de l'alimentation et autres fournitures

➤ **Hausse du poids de la masse salariale** (revalorisation du point d'indice de la fonction publique de 3.5% effective depuis le 1^{er} juillet 2022). Cette contrainte est d'autant plus forte qu'une politique de surveillance stricte de la masse salariale est menée et, que les marges de manœuvre sur les effectifs sont très réduites.

➤ **Perte sèche de la Dotation Globale Forfaitaire (DGF)**. Elle est de 0€ en 2022 (perte cumulée de plus de 9 millions d'euros depuis 2014). La Ville de Montbard fait partie des « communes orphelines » de la DGF. Une double peine pour la commune puisque par ailleurs elle contribue au Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC). Et pour finir, Montbard supporte seule le poids des charges de centralité des équipements.

Madame le Maire souligne que ce constat fait écho aux propos tenus lors du Congrès des Maires par l'Association des Maires de France (AMF), en novembre 2022. Selon une enquête de l'AMF menée fin 2022 sur les perspectives 2023 :

- 1 commune sur 5 envisage d'avoir recours au relèvement des taux de fiscalité
- 62% des communes sondées déclarent vouloir réduire leur offre de services publics
- 56% envisagent d'augmenter leurs tarifs de services publics
- Les capacités d'investissement font l'objet d'une approche prudente face aux contraintes exercées tant sur les dépenses que les recettes.

Principales mesures de la Loi de Finances 2023 (cf – p.4-5 du rapport)

➤ **Revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales** à 7.1% indexée sur le taux de variation de l'indice des prix à la consommation. Une revalorisation historique pas connue depuis les années 1980.

➤ **Achèvement de la réforme de la taxe d'habitation**. En 2023, aucun foyer ne paiera la taxe d'habitation sur les résidences principale. Madame le Maire souligne la réduction considérable de l'autonomie fiscale des collectivités.

➤ **Maintien du FPIC** à 1 milliard d'euros depuis 2016. La Ville de Montbard sera contributrice au FPIC et connaît une hausse de +128% depuis 2014. La Ville de Montbard représente 70% de la part communale ponctionnée au niveau de l'intercommunalité.

➤ **Mise en place d'un filet de sécurité**, avec des critères cumulatifs et très restrictifs, qui a bénéficié à seulement 8 000 communes en 2022. Montbard n'en faisant pas partie.

En 2023, une deuxième version devrait concerner davantage de communes. En ce qui concerne le « bouclier tarifaire » mis en place pour lutter contre la hausse des prix de l'électricité, il ne s'applique pas aux villes de notre taille.

➤ **Maintien des dotations d'investissement** : « Fonds vert » et « Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) ».

Priorités des orientations soumises au débat

1. **Maîtrise des dépenses de fonctionnement**

2. **Approche sélective des besoins en investissement** avec, d'une part, une priorité aux travaux énergétiques générateurs d'économies sur les dépenses de fonctionnement et, d'autre part, aux grands chantiers déjà lancés qui contribuent au développement et au renouvellement urbain, cadre de vie des habitants.

3. **Stabilité de la part de la fiscalité locale communale** pour la dixième année consécutive.

4. **Maintien de la qualité du service public municipal de proximité**. C'est par exemple : maintenir l'ouverture du Centre Aquatique Amphitrite, si important pour le « savoir nager » auprès des scolaires, malgré une charge importante et alourdie par l'augmentation des coûts, conserver la gratuité du transport scolaire intra-muros pour les familles.

5. **Soutien du pouvoir d'achat des Montbardois**. Concrètement, c'est l'accompagnement financier des particuliers pour lutter contre les passoires thermiques de leurs logements mal isolés, les aides au chauffage pour les plus démunis, des tarifs bas pour la garderie, la cantine, l'accueil de loisirs, le Conservatoire de Musique, Danse et Théâtre, la gratuité du transport scolaire intramuros, l'aide à la licence sportive des jeunes, l'aide au permis de conduire pour les jeunes adultes, des tarifs bas pour nos retraités fréquentant le restaurant du centre social, la gratuité de la petite navette circulant le vendredi-jour de marché,...

Après avoir contextualisé pour rappeler « d'où on vient » et identifié les priorités, « où on va », Madame le Maire laisse la parole à Monsieur Aurélio RIBEIRO, adjoint en charge des finances, afin qu'il complète ses propos avec quelques chiffres illustratifs et ratios à retenir.

Dépense de fonctionnement en 2022 (cf – p.6 à 8 du rapport)

➤ **9 522 542€** soit une augmentation de 351 692€ par rapport à 2021 (+3.8%) ➔ *tableau 1.1*

Cette augmentation est la conséquence, d'une part, de la hausse (+135 000€) du poids des charges à caractère général (inflation globale, coût de l'énergie, DSP) et d'autre part, de l'augmentation (+266 000€) de la masse salariale (revalorisation du point d'indice du SMIC,...) → *tableau 1.2*

Toutefois, **la volonté de la maîtrise budgétaire se traduit par la baisse des dépenses de fonctionnement de 6.7% entre 2014 et 2022 :**

- Baisse de 85 000€ pour les charges à caractère général soit -3%
- Baisse de 136 000€ pour les charges de personnel soit -2.6%
- Baisse de 330 000€ pour les autres charges courantes soit -28%
- Baisse de 402 000€ pour les intérêts de la dette soit -57%. Ces derniers représentaient 699 000€ en 2014 contre 297 000€ en 2022. Cette baisse historique est le fruit du désendettement de la Ville.
- Augmentation 278 000€ du FPIC soit +128%. La Ville de Montbard est contributrice et, les économies dégagées ont permis de compenser cette forte augmentation.

Recettes de fonctionnement (cf – p.9 à 12 du rapport)

Les recettes réelles de fonctionnement sont structurées en quatre catégories :

➤ **Fiscalité**, prépondérante (environ 68%). Pour mémoire, depuis 2014, la fiscalité a été stabilisée voire, diminuée à 3 reprises pour un total de 4,16%.

Par ailleurs, le montant de l'attribution de compensation (fiscalité professionnelle reversée par l'intercommunalité) a été révisé par la CLECT en 2021 et Montbard connaît une baisse annuelle de 217 565€ depuis 2022.

Les recettes fiscales 2022 sont en baisse de 5.79% par rapport à 2014 et leur proportion augmente en raison de la diminution des recettes globales de fonctionnement (- 10.26 % par rapport à 2014).

➤ **Dotations et participations diverses**, en forte baisse (-22%) avec pour cause principale la baisse de la dotation forfaitaire. Depuis 2022, la commune de Montbard ne perçoit plus de dotation forfaitaire.

➤ **Produits des services et du domaine**, environ 7% des recettes de fonctionnement.

➤ **Revenus des immeubles**, 384 000€, soit près de 3% des recettes de fonctionnement. Cette recette évolue positivement (+47% depuis 2014), reflet de la politique proactive d'entretien du parc locatif privé de la commune et d'optimisation des locations de locaux disponibles. Une politique de loyers revue pour l'adapter au plus près de la situation de chaque logement et par rapport au marché a permis d'atteindre des taux d'occupation depuis plusieurs années de plus de 90%.

Pour résumer de façon schématique : RECETTES réelles de fonctionnement – DEPENSES réelles de fonctionnement = Capacité d'Autofinancement brute (CAF brute). Ce delta doit permettre à la collectivité de couvrir l'annuité de la dette.

A l'inverse, lorsque la dette augmente et la CAF diminue, en résulte une incapacité de remboursement des dettes et une impossibilité d'autofinancer les investissements (CAF nette).

Politique d'investissement - (cf – p.13 du rapport)

Sur la période 2014–2022, un programme important d'investissement à hauteur de 26 917 906€ a été financé par autofinancement (12 200 000€ soit 45%) et subventions (5 219 867€ soit 20%). Le recours à l'emprunt a été modéré sur cette période de 9 ans : 9 500 000 € soit une moyenne de 1 055 555€/an. En parallèle, **la Ville de Montbard a remboursé près de 1 670 000€/an ce qui a permis un désendettement à hauteur de 615 000€/an.**

La perte de dotation forfaitaire sur la même période représente 9 201 691€, soit autant d'autofinancement qui aurait pu limiter considérablement le recours à emprunt.

Structure de la dette (cf – p.14 à 16 du rapport)

Pour le budget Principal, au 1er janvier 2023 l'encours de la dette s'élève à 12 911 227€ et la capacité de désendettement est de 6,40 années. Au 1^{er} janvier 2014, ces valeurs étaient respectivement de 18 079 687 € et 6,18 années. **C'est plus de 5 000 000€ de désendettement ce qui signifie du capital et surtout des intérêts de moins à rembourser. L'endettement par habitant s'élève donc à 2 600€/ habitant en 2023 contre 3 189€ en 2014.**

Orientations 2023 – dépenses de fonctionnement (cf – p.17-18 du rapport)

Du fait de l'inflation, de la hausse des coûts de l'énergie, de l'évolution des contrats avec les mécanismes de révision de prix contractuels, les dépenses de fonctionnement général vont connaître une forte augmentation en 2023.

➤ **Forte augmentation des charges générales de fonctionnement.**

3 514 250€ ce qui représente +28% par rapport au réalisé 2022. Les charges générales de fonctionnement regroupent les dépenses nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité : entretien des bâtiments communaux, du matériel municipal et des espaces publics, consommations diverses (électricité, eau, chauffage, carburants), vêtements de travail, assurances, maintenance, redevance pour la délégation de service public du centre Amphitrite, animations culturelles, transport scolaire, etc. A noter que toutes les charges de fonctionnement vont subir une augmentation à l'exception des intérêts de la dette.

La flambée des prix de l'énergie en 2022 se poursuit en 2023 et les conséquences sont soit directes (+430 000€ pour l'énergie et le gaz - augmentation de 76% par rapport à 2022), soit indirectes (+182 504€ pour la rémunération du délégataire pour la gestion du Centre Aquatique Amphitrite).

Madame le Maire souligne que sur le budget prévisionnel 2023, **ces 3 postes de dépenses (énergie, gaz et DSP) représentent 54% du chapitre budgétaires : charges générales de fonctionnement courant.**

Dans ce contexte, la collectivité s'engage pour des comportements sobres et pour le déploiement progressif d'un plan d'économies décliné au travers d'actions spécifiques concernant notamment : le chauffage, les travaux et mesures structurelles pour réduire la consommation énergétique des bâtiments publics, l'éclairage urbain, les bonnes pratiques et la transformation des comportements.

➤ **Hausse de 4,77% des charges de personnel (soit 5 400 000€ en 2023)**

Cette progression est due notamment à l'impact, en année pleine, des mesures réglementaires intervenues en cours d'année 2022 :

- la revalorisation du point d'indice de rémunération de + 3.5% à compter du 1^{er} juillet 2022
- la revalorisation du SMIC (liée au contexte d'inflation) de 1.81 % au 1^{er} janvier 2023, après la revalorisation de 0.9% au 1^{er} janvier 2022 et de 2.65% au 1^{er} mai 2022
- la revalorisation de la catégorie B, applicable au 1^{er} septembre 2022

➤ **Estimation du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)**

Madame le Maire précise que **le montant du FPIC n'est pas encore connu mais que ce dernier est provisionné pour 2023 à hauteur de 520 000€.** Ces crédits prévisionnels sont évalués au regard de l'évolution constatée l'année précédente sans l'assurance qu'ils soient suffisants.

➤ **Hausse des subventions aux organismes publics et associations (1 027 075€, soit +22% par rapport montant réalisé en 2022)**

Madame le Maire rappelle que seront maintenues :

- les actions et aides de secours d'urgence, les aides en faveur des jeunes (Revenu Minimum Etudiant, aide au permis de conduire).
- les subventions aux associations avec une enveloppe réservée de 130 000€.
- la contribution obligatoire à école privée Sainte Marie dans le cadre du contrat d'association (48 727€)
- la contribution au service départemental d'incendie (109 430€)
- la contribution au SICECO (30 550€).

➤ **Baisse des intérêts de la dette (294 277€, soit une baisse de 1.1% par rapport à 2022)**

La politique de désendettement engagée depuis 2014 permet, progressivement chaque année, de baisser la charge des intérêts qui pèse sur la section de fonctionnement. Le montant 2023 intègre, en prévision, le remboursement d'un trimestre du nouvel emprunt prévu en 2023.

En résumé, le montant global des dépenses de fonctionnement est évalué à 11 361 602 €, soit une augmentation de 12.5% par rapport au budget réalisé 2022.

Monsieur Bruno DIANO – conseiller municipal « Alternative citoyenne pour Montbard » – s'interroge sur l'augmentation des dépenses prévisionnelles. Il propose, en piste de réflexion, la réalisation d'économies sur la gestion du parc automobile : kilométrage parcouru et usage des véhicules municipaux, par exemple.

Monsieur Aurélio RIBEIRO, 1^{er} adjoint, précise qu'un plan d'économies, associant les agents, a été lancé. Il s'agit d'un travail de fond et d'une rigueur quotidienne. Concernant les véhicules, c'est une piste déjà à l'œuvre, c'est étudier l'état des véhicules, rechercher l'optimisation des déplacements,...) Il ajoute également avoir sensibilisé les associations locales à ce plan d'économies : optimisation de l'utilisation de l'éclairage et du chauffage dans les gymnases, stades, ...Autre exemple : le cinéma Le Phénix sera doté prochainement d'un système de régulation de chauffage qui permettra de gérer instantanément le chauffage de la salle de projection suivant sa fréquentation.

Monsieur Bruno DIANO – conseiller municipal « Alternative citoyenne pour Montbard » revient sur le contrat de délégation de service public pour la gestion du Centre Aquatique Amphitrite. Il note une augmentation de la prestation de 56% sur deux ans et exprime ses craintes quant à ce choix de gestion.

Pour illustrer sa réponse, Monsieur Aurélio RIBEIRO, 1^{er} adjoint, retient l'exemple de la gestion durant la crise COVID. En 2020, si le Centre Aquatique Amphitrite avait été géré en régie, cela aurait été environ 500 000€ (13 ETP) de dépenses face à l'absence complète de recette. Or, une entreprise privée (délégataire) avait la possibilité d'activer le système d'activité partielle (maintien du salaire entre 90 et 95%). A cela s'ajoute, les difficultés de recrutements (saisonniers, formations spécifiques,...).

Orientations 2023 – recettes de fonctionnement (cf – p.19-20 du rapport)

➤ **Hausse de la fiscalité directe ; la recette est estimée à 3 580 000€ (+6.30% par rapport au produit perçu en 2022).**

A nouveau, en 2023, il est proposé **de ne pas augmenter les taux de fiscalité.** L'évolution du produit fiscal sera donc liée à la seule progression des bases d'imposition ; la revalorisation des valeurs locatives sera de 7.1% en 2023. Pour mémoire, les taux de revalorisation des années précédentes étaient de 3.4% en 2022, 0,2% en 2021, 1,2% en 2020, 2,2% en 2019 et 1,24% en 2018.

➤ **Stabilité du montant de l'Attribution de Compensation (AC) - 2 343 986€ pour 2023, montant identique à 2022.**

La fiscalité professionnelle relative au territoire de la Commune est perçue par la Communauté de Communes du Montbardois et reversée à la Commune sous la forme d'AC.

➤ **Stabilité de la Dotation de Compensation de la réforme de Taxe Professionnelle (DCRTP) et le Fonds National de Garantie Individuelle des ressources (FNGIR)** pour des montants respectifs de 970 374€ et 1 865 180€. La Commune de Montbard est bénéficiaire de ces deux composantes du mécanisme prévu par l'Etat dans le cadre de la réforme de la taxe professionnelle en 2010 et destiné à assurer la neutralité financière de la réforme pour les communes.

➤ **Stabilité de la Dotation Globale de Fonctionnement.** Depuis 2022, la commune de Montbard perçoit uniquement la Dotation de Solidarité Rurale. Montant estimé en 2023 : 41 000€.

➤ **Optimisation des revenus des immeubles.** Le taux d'occupation des logements communaux est optimal. Depuis octobre 2022, une nouvelle recette est apportée par l'installation des services délocalisés de la DGFIP.

➤ **Estimation des produits des services et ventes diverses.** Ces recettes sont évaluées avec prudence car liées à la fréquentation des services.

- estimation recettes du Camping : 165 000€

- estimation recettes du Multi-accueil : 72 000€

- estimation recettes du Conservatoire de Musique, Danse et Théâtre : 40 000€

En résumé, le montant global des recettes de fonctionnement est évalué à 11 942 000€, soit une augmentation de 1,81% par rapport au budget réalisé 2022.

Aurélio RIBEIRO, 1^{er} adjoint, souligne qu'en 2023 les dépenses réelles de fonctionnement prévisionnelles – budgets consolidés, subissent une hausse importante (+15,40%) alors que les recettes réelles – budgets consolidés bénéficient d'une faible augmentation (+2,58%). En résulte une CAF nette prévisionnelle négative à hauteur de 967 000€. Toutefois, l'élu se veut rassurant et confirme que la Collectivité détient la capacité de passer ce cap inflationniste. La gestion rigoureuse des dépenses depuis 2014, permet de constater des excédents significatifs en fin d'année 2022 (environ 4 700 000€). Par conséquent, cette gestion financière antérieure permet de couvrir ce besoin de financement prévisionnel.

Orientations 2023 – programme d'investissement (cf – p.21 à 24 du rapport)

Madame le Maire précise à nouveau que le choix des investissements sera ciblé et générateur d'économies de fonctionnement.

Le programme d'investissement 2023 est évalué à 4 900 000€ avec 3 catégories d'opérations : les restes à réaliser de l'année 2022, les autorisations de programmes pluriannuels et les actions nouvelles.

➤ **Restes à réaliser** – 439 860€ en dépenses versus recettes certaines d'un montant de 1 829 645€ (subventions obtenues pour les opérations d'investissement et non soldées au 31 décembre 2022). Elle précise qu'il s'agit de projets d'ampleur comme de plus modestes projets, prenant pour exemples le ravalement des façades du centre social comme l'aménagement de sanitaires à la MJC.

➤ **Autorisations de programmes pluriannuels en cours de réalisation (cf – p.21 à 22 du rapport)**

- Eco-réhabilitation du parc HLM : solde de l'autorisation de programme avec le paiement en 2023 de la subvention communale pour la réhabilitation de 56 logements situés 2 et 8 rue Elsa Triolet et 5 rue Salvador Allende

- Rénovation de l'habitat privé dans le cadre de l'OPAH-RU 2016 – 2022 : paiement de la prime communale de 500€ aux propriétaires occupants pour la rénovation énergétique ou pour l'adaptation de logements pour les 17 derniers dossiers validés par l'ANAH dont les travaux sont en cours d'achèvement

- Aménagement du pôle pédagogique et récréatif de l'Orangerie : travaux terminés en mars 2022 ; reste à solder les honoraires de maîtrise d'œuvre et les fouilles archéologiques

- Restauration-sécurisation-mise aux normes des tours de l'Aubespain et Saint-Louis : les travaux ont démarré en novembre 2021 et l'achèvement est prévu en mars 2023.

- Réfection des voiries rues Edme Piot, Benjamin Guérard, Liberté, Eugène Guillaume, du Parc : les travaux sont programmés en 3 phases et sur une durée de 3 ans (2022 – 2024). Les travaux de la phase 1 – rues Edme Piot, Benjamin Guérard et 1^{ère} partie rue Liberté, se sont déroulés de février à décembre 2022. La phase 2 – 2^{ème} partie rue Liberté et rue Eugène Guillaume, a démarré en janvier 2023 et l'achèvement est prévu en juillet 2023 ; La phase 3 est programmée sur la période septembre 2023 – juin 2024.

- Opération FISAC : terminée au 31 décembre 2022. En 2023 sera soldée la subvention accordée par l'Etat pour les aides directes attribuées aux commerçants et artisans ayant réalisé des travaux de réhabilitation et mise aux normes de leurs locaux.

- Aménagements avenue Maréchal Leclerc et quai Ph. Bouhey : en 2023, réalisation des études préalables et chiffrage du projet. Début 2024, dépôt des dossiers de demandes de subventions (Région, Département et Etat). Réalisation des travaux prévue de septembre 2024 à décembre 2025.

- Réaménagement de locaux au Centre Social (ex. CPAM) : les travaux sont terminés et les services de la DGFIP ont pris possession des locaux en octobre 2022. Le paiement des travaux sera soldé sur le budget 2023.

- Rénovation énergétique de l'Hôtel de Ville : dans le cadre du plan de relance – rénovation énergétique des bâtiments publics, une subvention de 710 000€ a été attribuée par l'Etat. Les travaux ont démarré en mai 2022 et l'achèvement est prévu en juillet 2023.

➤ **Actions nouvelles** (cf – p.23 du rapport)

Au service des économies d'énergie et de l'environnement

- Rénovation de l'éclairage public des rues Liberté et Eugène Guillaume.
- Finalisation remplacement de luminaires par des LEDS dans les écoles Langevin, Pasteur, Joliot Curie et Cousteau.
- Salle de musculation : remplacement de luminaires par des luminaires LED.
- Espace Paul Eluard : automatisation de la régulation du chauffage et éclairage sanitaires.
- Cinéma : automatisation de la régulation du chauffage.
- Médiathèque : remplacement de la climatisation et de velux.
- Conservatoire : rénovation locaux mis à disposition des associations
- Musée et parc Buffon : plantation d'arbres en terrasse haute et demandes de subventions pour l'éclairage du Cabinet de travail de Buffon (et remise en peinture) pour des travaux en 2024.
- Camping : remplacement de bornes électriques et renouvellement d'appareils électroménager.
- Remplacement de chaudière, chauffe-eau, réhabilitation plomberie dans le parc locatif communal.
- Actions du budget eau et assainissement sur la préservation et l'économie de la ressource en eau.

Au service de la sécurité et de la prévention

- Réfection, sécurisation du cheminement piéton le long de l'école Langevin.
- Démolition d'une grange et création d'un parking rue Auguste Carré.
- Réfection de voirie à la gare et abribus à la gare routière.
- Réhabilitation d'une partie menaçante du mur d'enceinte du parc Buffon et réfection du caniveau allée Clemenceau.
- Centre social : réhabilitation d'un ascenseur.
- Gymnase St Roch : équipement anti-légionnelle sur le réseau d'eau.
- Centre technique municipal : amélioration de la ventilation des vestiaires.
- Camping : remplacement d'un barbecue.
- Ecole P. Langevin : sol acoustique dans une classe.

Au service de l'habitat privé

Volet Habitat privé du dispositif Petites villes de Demain (PVD)

- Démarrage opérationnel d'une nouvelle opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain (OPAH) proposant des aides de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) pour la rénovation énergétique des logements et pour le maintien à domicile ; durée 5 ans : 2023 – 2028.
- Engagement de l'opération RHI (résorption d'habitat indigne) îlot du Couvent : études de calibrage et dépôt dossier d'éligibilité aux financements de l'ANAH.
- Une nouvelle opération façades : 2023 – 2028.
- Un nouveau dispositif primo- accession : 2023 – 2028.

Hors dispositif PVD

- Projet de création d'un nouveau lotissement : études d'aménagement préalables.

Au service du confortement des fonctions de centralité

- Accueil des bureaux de circonscription de l'Inspection de l'Education Nationale pour le 1er degré : réfection de locaux et rénovation de ceux occupés par le RASED (Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté) à l'école P. Langevin.
- Acquisition immobilière de l'ancienne BNP place Gambetta.

Au service du bon fonctionnement des services municipaux

- Equipements informatique et standard téléphonique.
- Remplacement photocopieur.
- Outillages et matériel divers, remplacement d'un véhicule, matériel d'entretien espaces verts et stade

Madame Sylvie GOYARD, conseillère municipale du groupe « Alternative citoyenne pour Montbard », interroge Madame le Maire sur deux projets évoqués les années antérieures et non repris lors de ce débat d'orientations budgétaires : le réaménagement de la Route de Laignes et la démolition du silo.

Madame le Maire indique que ces projets ne sont pas abandonnés mais que les opérations d'investissement prévues pour 2023 sont ciblées et se doivent être génératrices d'économies de fonctionnement. Elle précise qu'est retenu cette année l'aménagement du parking rue A.Carré pour mieux desservir le pôle hôpital- EHPAD-Maison de santé et que la déconstruction de la grange route de Laignes sera inscrite une autre année. Elle rappelle également que les projets évoqués lors de ce débat sont des « opérations annuelles » s'inscrivant dans un « programme pluriannuel ».

Madame le Maire remercie l'assemblée pour ce débat riche et nourrit en échanges, tant sur le plan de la compréhension technique que sur le fonds des orientations présentées.

Délibération n°2023.27 :
Communication des décisions du Maire
prises dans le cadre des compétences déléguées

Rapporteur :

Laurence PORTE, Maire

Le rapporteur expose :

Par délibération n°2020-44 du 27 mai 2020, le Conseil municipal a délégué au Maire, les compétences prévues à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Dans ce cadre, le Conseil municipal est informé des décisions prises par le Maire, suivant la liste ci-dessous :

2023		
13	30/01/2023	Tarifs de l'eau et de l'assainissement à partir du 1er janvier 2023
14	30/01/2023	Erreur matérielle
15	31/01/2023	Régie de dépenses de l'Hôtel-de-Ville : modification de l'acte de création
16	01/02/2023	Bail de location – logement - 6 Rue Diderot
17	02/02/2023	Tarifs des insertions publicitaires dans le bulletin municipal et la plaquette estivale de la Ville
18	03/02/2023	Remboursement sinistre – Véhicule - 463.77€
19	06/02/2023	Création de nouveaux tarifs pour la boutique du Musée
20	07/02/2023	Attribution du marché "Fourniture, installation et infogérance informatique" - 3 lots
21	07/02/2023	Fixation des tarifs pour l'année 2023 - Camping Municipal "Les Treilles"
22	07/02/2023	Fixation des tarifs pour les ventes annexes du Camping Municipal « Les Treilles » pour l'année 2023
23	07/02/2023	Tarifs multi-accueil "Les p'tits mousses"
24	16/02/2023	Convention de mise à disposition d'un bureau au centre social à Mme BARBIER Valérie, diététicienne
25	20/02/2023	Remboursement sinistre - Bus contre barrières rue Jean Rostand - 828€
26	27/02/2023	Création et modification de tarifs pour la boutique du Musée (<i>annule et remplace 2023-19</i>)

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal prend acte du compte-rendu des décisions du Maire figurant dans le tableau ci-dessus.

Madame Tatiana PUSCASU, Directrice Générale des Services, précise que les actes règlementaires (arrêtés, décisions, délibérations) sont disponibles et consultables sur le site internet de la Ville de Montbard www.montbard.fr/index.php/mairie/actes-reglementaires

Les délibérations n°2023.24 à n°2023.27 ont été examinées au cours de cette séance à laquelle étaient présents Laurence PORTE, Maire, Aurélio RIBEIRO, Abdaka SIRAT, Maryse NADALIN, Martial VINCENT, Marc GALZENATI, adjoints, Sandra VAUTRAIN, Bernard NICOLAS, Brigitte FOGLIA, Dominique ALAINÉ, Béatrice QUILLOUX, Francisca BARREIRA, Fabien DEBENATH, Mireille POIRROTTE, Thierry MOUGEOT, Béatrice PARISOT, Joël GRAPIN, Daniel DESCHAMPS, Sylvie GOYARD, Ahmed KELATI, Bruno DIANO, conseillers municipaux.

La secrétaire de séance



Maryse NADALIN

Le Maire,



Laurence PORTE

En application de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, la liste des délibérations examinées par le conseil municipal lors de la séance a été publiée sur le site de la Ville le 21 mars 2023.